



SOUS-PREFECTURE D'ISTRES

N° 2023-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq janvier à 18h00,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JANVIER sous la présidence de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Maire.

Présents : M. CARPENTIER – M. GALLICE – Mme GUARINO –
Mme DOUSSE – M. DER KASPARIAN – Mme URIOT – M. LA TONA –
M. LAZIOSI – M. BARNAKIAN – Mme GUIONNET – Mme PELLIER –
Mme NOSAL – M. RETAIL – Mme BATTAGLIA – Mme ROUVERAND –
Mme JULIEN – M. BERARD – M. BURGIO – Mme SIANO – M. LIVON –
M. AUSTRY – Mme CHIARADIA – M. MONTAGNAC – M. TRAPY –
Mme MICHEL – M. MARZA – M. GARNONE

Absents ayant donné procuration : Mme GARCIA donne pouvoir à M. BURGIO M. COLONNA donne pouvoir à Mme BATTAGLIA

Absents : NEANT

Secrétaire de séance : Jean-François LAZIOSI

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et assainissement - Annexe 4

RAPPORTEUR : Valérie GUARINO

Monsieur le Maire rappelle que pour l'année 2021, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a réalisé le rapport de synthèse métropolitain commun sur le prix et la qualité de service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif.

Vu l'article L5211-39 du CGCT, la Métropole Aix-Marseille Provence qui se substitue à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a transmis à la commune son rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

De prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et assainissement.

Fait en Mairie, le 25 janvier 2023

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
René-Francis CARPENTIER**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "RF", written over the printed name of the Mayor.